

AAC

dès 15 ans

Acquiers de l'expérience en parcourant au moins 3000 km

Économise sur ta formation et ton assurance



Réussis ton examen avec plus de confiance



Réduis ta période probatoire à 2 ans au lieu de 3

Dès l'âge de 15 ans, vous pouvez **opter pour l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)**, qui se déroule en **deux phases**: **formation initiale et conduite accompagnée**. La formation initiale comprend une évaluation préalable, une préparation théorique pour le code, et au moins 20 heures de conduite pratique (13 heures pour une boîte automatique). Une fois le code obtenu et la formation initiale validée, vous recevez une attestation nécessaire pour commencer la conduite accompagnée.

Cette phase débute par un **rendez-vous préalable de 2 heures avec l'enseignant et l'accompagnateur**. Elle dure **au moins un an et 3000 km**, avec **deux rendez-vous pédagogiques** de 3 heures. La conduite accompagnée offre des **avantages** : réduction des surpimes d'**assurance**, **taux de réussite** au permis plus élevé (75 % contre 58 %), **période probatoire** réduite à 2 ans, et quatre fois **moins d'accidents** par rapport à la formation traditionnelle.

La conduite

accompagnée